

Le 05 janvier 2023, est paru au journal officiel, **l'arrêté fixant le nombre de poste offert au concours C.P.I.P 2023.**

Au vu des dernières déclarations de nos décideurs et de leur volonté à redonner de la confiance dans l'institution judiciaire, on aurait pu s'attendre à des recrutements à la hauteur de ces déclarations ! Bien au contraire, ce ne sont que 130 postes qui sont actés pour 2023, et selon la déclinaison suivante :

- Concours externe : **56 postes ;**
- Concours externe sur titre : **4 postes ;**
- Concours Interne : **52 postes ;**
- Concours troisième voix : **5 postes.**

Pour l'UFAP UNSa Justice, le compte n'y est clairement pas ! Nous condamnons fermement la faiblesse de ces recrutements !

Ces derniers sont en totale contradiction avec l'ambition affichée par les dernières dispositions législatives et réglementaires, qui rappelons le, vont asphyxier nos services.

Et que dire, **des expérimentations et des dispositifs « novateurs » plébiscités par la DAP**, qui ont vocation à s'étendre et à se généraliser. En lisant entre les lignes, l'objectif de l'Administration est clair : externaliser au secteur privé certaines missions du SPIP et substituer ces dispositifs aux prises en charges individuelles afin de ne pas recruter davantage !

Entre la volonté de la DAP de :

- Créer un Label Qualité Probation pour le secteur associatif intervenant en SPIP, permettant ainsi à certaines associations prédatrices de concurrencer et grignoter toujours un peu plus notre « cœur de métier » ;
- Poursuivre la mise en place du Guide de l'accompagnement à l'évaluation, qui s'avère être un dispositif chronophage dont les sites expérimentateurs ne se sont pas saisis, et créer un outil actuariel « made in France » ;
- Déployer le Contrôle Judiciaire avec Placement Probatoire et son outil ODARA visant à évaluer le risque de violence des personnes concernées,

Les priorités de la DAP ne sont pas celles des terrains !

L'UFAP UNSa Justice s'interroge :

A quand une réelle prise de conscience des difficultés du terrain ? Au regard de la fragilité des services et de la dégradation des conditions de travail dans les SPIP, une mise en œuvre sans discernement de ces programmes risque de fragiliser encore plus les agents et les exposer aux risques psycho-sociaux.

A quand une évaluation des politiques d'insertion et de probation, dans le respect du dialogue social, avant le déploiement tous azimuts de programmes de prise en charge collective ?

A quand le déploiement d'un logiciel métier ergonomique et fiable, qui fait gagner du temps aux personnels et s'adapte à leurs pratiques quotidiennes ?

A quand des locaux sûrs et suffisamment grands pour accueillir les agents et le public dans de bonnes conditions ?

A quand des organigrammes de référence conformes à la charge de travail réelle des personnels et un état des effectifs dans les services qui reflète véritablement les besoins en RH ?

A quand une augmentation substantielle des moyens humains accordés aux SPIP pour permettre aux services de répondre à la commande institutionnelle et sociétale d'une meilleure prévention de la récidive ?

En d'autres termes, à quand une politique ambitieuse pour l'insertion et la prévention de la récidive ?

**Le secrétaire national,
de la Filière Insertion et Probation,
Simon-Pierre LAGOUCHE**